

COMMUNE DE BAUVIN

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Service URBANISME

Mairie de BAUVIN

35 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN
Tél : 03 20 18 11 11

· Numéro de dossier : **DP 059.052.26.00022 M01**
Déposé le : 09/04/2026
Nom du demandeur : Madame HIEN Valérie Sylvie

Adresse des travaux : 39, Résidence Adeline Picques
59221 BAUVIN

Destinataire :

Madame HIEN Valérie Sylvie
39, Résidence Adeline Picques
59221 BAUVIN

**OBJET : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE MODIFICATIVE
DECISION DE REJET TACITE**

Madame,

Par un courrier en date du 30/04/2026, nous vous informions que votre demande de Déclaration Préalable modificative était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

Néanmoins, vous n'avez pas complété votre demande en totalité dans le délai imparti. C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de **l'article R 423-39 du code de l'urbanisme**, votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans la demande de déclaration préalable modificative.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Bauvin, le 2 septembre 2026

Le Maire,

